

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TRP**

Date de révision: 15.09.2022

Code du produit:

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

TRP

Groupe du produit: Zulieferprodukt

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Huile hydraulique, lubrifiant, huile minérale.

**Utilisations déconseillées**

Toute utilisation non conforme.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Tektro Technology Corp.  
 Rue: No.138, Minjhu St., Sioushuei Township  
 Lieu: Changhua County 504, Taiwan  
 Téléphone: 886-47683999

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 886-47683999**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Asp. Tox. 1; H304  
 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P331 NE PAS faire vomir.  
 P405 Garder sous clef.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**2.3. Autres dangers**

Propriétés perturbant le système endocrinien: 2,6-di-tert-butyl-p-crésol.  
 Pour des informations ou des instructions plus approfondies, voir aussi les sections 11 ou 12.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## TRP

Date de révision: 15.09.2022

Code du produit:

Page 2 de 12

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

## Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
64742-54-7	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités			> 95 %
	265-157-1	649-467-00-8		
	Asp. Tox. 1; H304			
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol			< 2 %
	204-881-4			
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
64742-54-7	265-157-1	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	> 95 %
		par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
128-37-0	204-881-4	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	< 2 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >6000 mg/kg	

## Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

Note P: La classification harmonisée comme substance cancérigène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no Eines 200-753-7).

Note L: La classification harmonisée comme substance cancérigène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthylsulfoxyde, mesuré selon la méthode IP 346 («Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde», Institute of Petroleum de Londres).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

## Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

## Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

## Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Si la victime

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TRP**

Date de révision: 15.09.2022

Code du produit:

Page 3 de 12

est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Toujours considérer qu'il y a eu aspiration. Faire appel à un professionnel de la santé ou envoyer la victime à l'hôpital. Ne pas attendre l'apparition de symptômes.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

l'aspiration du produit peut provoquer des lésions des voies respiratoires ou des lésions pulmonaires

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Sable. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau pulvérisée. Brouillard d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>).

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

**Pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

**Pour les secouristes**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éliminer immédiatement les fuites.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Evacuation: voir paragraphe 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TRP**

Date de révision: 15.09.2022

Code du produit:

Page 4 de 12

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Porter un vêtement de protection approprié. ( Voir section 8. )

**Préventions des incendies et explosion**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Information supplémentaire**

Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir section 8.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. substances radioactives. matières infectieuses. Aliments pour humains et animaux.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 20°C

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir section 1.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
128-37-0	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	-	10		VME (8 h)	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Assurer une aération suffisante.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection) NF EN 166

**Protection des mains**

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau :

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

temps de résistance à la perforation: &gt;= 8 h

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TRP**

Date de révision: 15.09.2022

Code du produit:

Page 5 de 12

temps de résistance à la perforation:  $\geq 8$  h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation:  $\geq 8$  h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

temps de résistance à la perforation:  $\geq 8$  h

PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation:  $\geq 8$  h

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

**Protection de la peau**

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500 (Allemagne).

**Protection respiratoire**

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

-Dépassement de la valeur limite

-Ventilation insuffisante et formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143). Type: P1-3

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	rouge, limpide
Odeur:	caractéristique

**Testé selon la méthode****Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation: -45 °C ASTM D 97

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: &gt; 200 (IBP) °C

Point de sublimation: Aucune information disponible.

Point de ramollissement: Aucune information disponible.

Point d'écoulement: Aucune information disponible.

Point d'éclair: 162 °C ASTM D 92

**Inflammabilité**

solide/liquide: Aucune information disponible.

gaz: Aucune information disponible.

**Dangers d'explosion**

aucune/aucun

Limite inférieure d'explosivité: 1 vol. %

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TRP**

Date de révision: 15.09.2022

Code du produit:

Page 6 de 12

Limite supérieure d'explosivité:	7 vol. %
Température d'auto-inflammation:	Aucune information disponible.
<b>Température d'inflammation spontanée</b>	
solide:	Aucune information disponible.
gaz:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
pH-Valeur:	non applicable
Viscosité dynamique:	Aucune information disponible.
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	9,785 mm <sup>2</sup> /s
Durée d'écoulement:	Aucune information disponible.
Hydrosolubilité:	insoluble
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	
Aucune information disponible.	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité (à 15 °C):	0,8577 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes  
aucune/aucun**Autres caractéristiques de sécurité**

Épreuve de séparation du solvant: Aucune information disponible.

Teneur en solvant: Aucune information disponible.

Teneur en corps solides: Aucune information disponible.

Taux d'évaporation: Aucune information disponible.

**Information supplémentaire****RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.  
Cf. chapitre 10.5.**10.4. Conditions à éviter**

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TRP**

Date de révision: 15.09.2022

Code du produit:

Page 7 de 12

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>).

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-54-7	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Ratte	ECHA	OECD 401
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol				
	orale	DL50 >6000 mg/kg	Rat.	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat.	ECHA Dossier	

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée:

Mutagénicité in vitro/génotoxicité Méthode: OECD Guideline 473 (In Vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test); Résultat: négatif.

bibliographie: dossiers L'ECHA

Carcinogénétique: Méthode: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity/Carcinogenicity Studies); Espèce: Souris.; Résultats: Non-cancérigène si l'extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP346, est inférieur à 3 % m/m.

bibliographie: dossiers L'ECHA

Toxicité pour la reproduction: Espèce: Rat (Sprague-Dawley); Méthode: Ligne directrice 421 de l'OCDE (Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement); Résultats: NOAEL > 1000 mg/kg

bibliographie: dossiers L'ECHA

Toxique pour le développement / effets tératogènes: Espèce: Rat (Sprague-Dawley); Méthode: OECD Guideline 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study); Résultats: NOAEL >= 2000 mg/kg

bibliographie: dossiers L'ECHA

Hydroxytoluène butylé:

mutagénicité in vitro: Méthode: -; Résultat: négatif.

bibliographie: ECHA Dossier

Carcinogénétique: espèce: Rat.; Méthode: -; Durée du test: 28 d. Résultat: NOAEL = 25 mg/kg

bibliographie: ECHA Dossier

Toxicité pour la reproduction: espèce: Rat; Méthode: - (two generation carcinogenicity study with emphasis on hepatocellular changes in F1 generation); Résultat: NOAEL =500 mg/kg

bibliographie: ECHA Dossier

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## TRP

Date de révision: 15.09.2022

Code du produit:

Page 8 de 12

Toxique pour le développement / effets tératogènes: espèce: Rat; Méthode: -; Résultat: NOAEL = 100 mg/kg  
bibliographie: ECHA Dossier

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée:

Toxicité par inhalation subaiguë: Méthode: -; Temps d'exposition: 28d; Espèce: Rat; Résultats: NOAEL >980 mg/m<sup>3</sup>

bibliographie: dossiers L'ECHA

Toxicité dermique subaiguë: Méthode: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity : 21/28-day Study); Temps d'exposition: 28d; Espèce: Lapin; Résultats: 1000 mg/kg

bibliographie: dossiers L'ECHA

Hydroxytoluène butylé:

Toxicité orale chronique: Méthode: -; espèce: Rat; Résultats: NOAEL = 25 mg/kg

bibliographie: ECHA Dossier

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance		Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol							
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,48	48 h		Daphnia magna	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,053	42 d		Oryzias latipes	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,023	21 d		Daphnia magna	ECHA Dossier	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance		Méthode		Valeur	d	Source
			Évaluation				
64742-54-7	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités						
	OECD 301F / ISO 9408 / CEE 92/69 annexe V, C.4-D				31%	28	ECHA Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).						
	OECD 301B / ISO 9439 / CEE 92/69 annexe V, C.4-C				2-4	28	ECHA Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).						
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol						
	OECD 301C / ISO 9408 / CEE 92/69 annexe V, C.4-F				4,5%	28	ECHA Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).						

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TRP**

Date de révision: 15.09.2022

Code du produit:

Page 9 de 12

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien: 2,6-di-tert-butyl-p-crésol.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

**Code d'élimination des déchets - Produit**

130113 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles hydrauliques usagées; autres huiles hydrauliques; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

130113 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles hydrauliques usagées; autres huiles hydrauliques; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TRP**

Date de révision: 15.09.2022

Code du produit:

Page 10 de 12

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

négligeable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2010/75/UE (COV):

Aucune information disponible.

2004/42/CE (COV):

Aucune information disponible.

Indications relatives à la directive

2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Information supplémentaire**

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TRP**

Date de révision: 15.09.2022

Code du produit:

Page 11 de 12

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Rev. 1.0; Première publication: 21.10.2019

Rev. 2.0; Révision:15.09.2022

**Abréviations et acronymes**

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures

DNEL: Derived No Effect Level

d: day(s)

EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

ECHA: European Chemicals Agency

EWC: European Waste Catalogue

IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

h: hour

LOAEL: Lowest observed adverse effect level

LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

NOAEL: No observed adverse effect level

NOAEC: No observed adverse effect concentration

NLP: No-Longer Polymers

N/A: not applicable

OECD/OCDE : Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques

PNEC: predicted no effect concentration

PBT: Persistent bioaccumulative toxic

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail )

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals

SVHC: substance of very high concern

TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses

UN/NU : United Nations/Nations Unies

VOC: Volatile Organic Compounds

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TRP**

Date de révision: 15.09.2022

Code du produit:

Page 12 de 12

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Procédure de classification:

Dangers pour la santé: Méthode de calcul.

Risques environnementaux: Méthode de calcul.

Risques physiques: Sur la base des données de contrôle et / ou calculé et / ou estimé.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*